

**COMPRENDRE L'EXPERTISE MÉDICALE**

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA360	1 jour - 7 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	630,00 €

**LIEUX ET DATES :****PARIS**

- Du 12/05/2025 au 12/05/2025
- Du 12/12/2025 au 12/12/2025

**OBJECTIFS**

- Découvrir la mission d'expertise Aredoc 2023
- Apprécier les enjeux de l'expertise médicale
- Analyser les données médicales de l'expertise

**Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
**[ici >>](#)**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**L'intervenant, médecin ou juriste spécialisé dans le dommage corporel, présente toutes les facettes d'une expertise médicale sous forme d'exposé et d'échanges avec les apprenants.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un médecin ou un juriste spécialisé dans le dommage corporel, professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

REMARQUE : Nouveau programme de formation : « Mission d'expertise Aredoc 2023 »

A. Enjeux de l'expertise médicale

1. Rôle du médecin expert et du régleur
2. Évaluation du dommage et indemnisation du préjudice
3. Médecins experts judiciaires et amiables : compatibilité des activités
4. Secret médical
5. Médecin expert : qualification et formation

B. La mission droit commun de 2023

1. Reprise des principes fondamentaux des premières expertises
3. Présentation de la Mission droit commun 2023
4. Principaux points de la nouvelle mission
5. Préparation de l'expertise et examen
6. Analyse et évaluation

C. Comparaison nouvelle mission avec autres missions

1. Autres missions Aredoc (Aggravation, Handicap grave, ...)
2. Mission d'expertise proposée par l'Anadoc
3. Mission d'expertise retenue par la Chancellerie (procédure contentieux)

D. Notions médicales

1. Traumatismes crâniens
2. Blessures médullaires
3. Stress post-traumatique
4. Fractures
5. Polytraumatisme

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Chargés d'indemnisation sinistres corporel Auto/Non auto

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap** : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

**Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques**

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

630,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 06/03/2025 à 09:52